

Image not found or type unknown



Droits sur séparation en indivis

Par **Neau Thierry**, le **15/12/2008** à **17:09**

Bonjour, mon amie et moi vivons en concubinage, nous avons un petit garçon et sommes propriétaires d'une maison en indivis. Elle décide de partir. Depuis 5 ans j'ai assumé toutes les mensualités des prêts et aujourd'hui ils nous restent encore 9 ans de remboursements. Je voudrais savoir quels sont mes droits sur cette maison au cas si je la garde ou bien en cas de vente. Merci